

**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
CHALET PLACE DE LA SOURCE INTERMITTENTE A BELLERIVE-SUR-ALLIER**
(Article L.-1 et suivants CGPPP)

Publié le	8 mars 2023
Durée de mise en ligne de l'avis	2 semaines
Date limite de réception des offres	22 mars 2023 à 12 heures 00
Objet de l'occupation	Chalet Place de la Source Intermittente
Lieu	Département : Allier Commune : BELLERIVE-SUR-ALLIER
Activités	Le chalet a pour vocation d'accueillir un commerçant pour redynamiser la place de la Source Intermittente.
Caractéristiques essentielles	La période d'activité s'étale du 10 avril 2023 au 10 juillet 2023, du lundi au dimanche, selon la proposition de l'activité commerciale avec obligation minimale d'ouverture les mardis et samedis matin pendant le marché du Pré Salé. Les activités demandées sont : - déjeunette : vente de boissons chaudes, viennoiseries, etc... - petite restauration pouvant être accompagnée de boissons titrant moins de 18° d'alcool selon la réglementation en vigueur. Il est laissé toute liberté aux candidats de proposer une activité et une occupation plus large dans la limite d'une fermeture fixée à 22h (sauf dérogation ponctuelle de la collectivité et/ou des services de l'Etat).
Type d'autorisation délivrée / Durée / Redevance	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels d'une durée de trois mois, à compter du 10/04/2023. <u>Redevance :</u> L'occupation sera consentie moyennant une redevance trimestrielle. Cette redevance se compose d'une part fixe de 300€/trimestre incluant les charges.
Equipement et entretien du bien	<u>Equipement du chalet :</u> - 1 évier, 1 meuble sous évier, 12 chaises, 3 tables, 1 frigo top, 1 chauffe-eau. A la remise des clés un état des lieux sera effectué avec un agent communal ainsi qu'à l'issue de la convention. <u>Charges supportées par l'occupant :</u> - Entretien intérieur du chalet et de ses équipements (évier, plan de travail, frigo) - Entretien du matériel extérieur (tables, chaises), nettoyage des abords, ramassage des déchets - Mise aux normes sanitaires suivant l'activité exercée.
Conditions générales d'attribution	Les candidats devront remettre leurs propositions avant la date limite fixée au 22 mars 2023 à 12 heures. Les propositions comporteront un dossier de candidature contenant : - Le projet de développement envisagé : moyens matériel et humains spécifiquement affectés à l'exploitation - Le permis d'exploitation pour vente de boissons alcoolisées qui permettra d'obtenir une licence III (vente de boissons alcoolisées à consommer sur place) à déclarer en mairie - Un justificatif du statut juridique : extrait Kbis de moins de trois mois - Une attestation d'assurance responsabilité civile
Documents de consultation	Le plan du site et visuel du chalet. Les documents de consultation seront remis par mail via l'adresse suivante :

	c.danchin@ville-bellerive.com
Dépôt des candidatures	Les candidatures seront remises au format dématérialisé : c.danchin@ville-bellerive.com / c.vincent@ville-bellerive.com ou au format papier, par courrier en RAR (date de réception du courrier faisant foi) à l'adresse suivante : Mairie de Bellerive-sur-Allier Service FACIL'ECO 12 rue Adrien Cavy 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER Un récépissé ou un accusé de réception sera remis aux candidats, lesquels devront s'assurer, en cas d'absence de réception dans les 72 heures, que leur dossier a bien été reçu par le service.
Service à contacter pour tout renseignement et/ou l'organisation d'une visite	Madame Christine DANCHIN Service FACIL'ECO 04-70-58-87-14 ou Mme Coralie VINCENT Secrétariat Général 04.70.58.87.26